

Des arrangements administratifs ont aussi été prévus dans l'Accord pour le cas où surviendraient des conflits entre pêcheurs espagnols et canadiens durant cette période de retrait progressif.

Enfin, il est important de noter que cet Accord a été conclu dans un esprit de coopération et de grande cordialité et que, pour ce faire, il a été tenu compte, dans sa rédaction finale, des inquiétudes soulevées par les deux Parties lors des négociations. C'est là un autre exemple des efforts déployés par le Canada pour protéger et conserver ses pêcheries dans les eaux adjacentes à ses côtes tout en tenant compte cependant des difficultés économiques que pourraient avoir ces pêcheurs étrangers s'il était mis fin à leurs activités traditionnelles de façon trop immédiate et précipitée.